

LES POINTS DE NON-CONFIRMATION



BROHOLMER

Adoptés par la SCC le 12/12/2018 revus par rapport au standard FCI n° 315 de 2000

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul

document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GÉNÉRAL :

Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).

Taille en dehors des limites du standard : Mâle : 75 cm - Femelle : 70 cm (tolérance de - 4 cm)

Corps inscriptible dans un carré, manque très important de substance.

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

Tête trop fine.

Proportions crane/chanfrein non conforme au standard.

Museau trop long ou trop court.

Oreilles dressées.

Queue enroulée.

ROBE :

Truffe d'une autre couleur que noire.

Yeux de couleurs différentes.

Couleur de la robe incorrecte ; poil long.

ANOMALIES :

Monorchidie, cryptorchidie.

Prognathisme supérieur ou inférieur

Manque + 2 PC autres que les PC1

CARACTÈRE :

Chien agressif ou peureux ou nerveux ou prompt à mordre.

Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction.